

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° 2017-22 du 18 septembre 2017 portant nomination d'un pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1730729S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu les décisions n° 2017-10 du 23 mars 2017 et n° 2017-12 du 27 juin 2017 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Sophie Derenne est renouvelée dans ses fonctions de pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} octobre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*, et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 18 septembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS